



CONSEIL COMMUNAL DE CORCELLES-LE-JORAT

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal du lundi 25 novembre 2024
à 20h00 à la salle de la Châtelaine**

Président : Monsieur Christian Ramuz

Membres présents : 35

Membres excusés : 8

Secrétaire : Madame Laurence Destraz

Le Président ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

L'ordre du jour se déroule ainsi :

1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 17 juin 2024
2. Lecture du courrier
3. Préavis municipal N° 05/2024 : Budget pour l'année 2025
4. Préavis municipal N° 06/2024 : Demande de crédit complémentaire de 80'000 CHF pour la mise en conformité des sources
5. Préavis municipal N° 07/2024 : Demande de crédit de 56'000 CHF pour le changement de fournisseur informatique et pour le remplacement du matériel informatique obsolète
6. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil
7. Communications des délégués aux associations intercommunales
8. Divers et propositions individuelles

Point 1. Mise en discussion et approbation du procès-verbal.

Après correction des noms inexacts, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Point 2. Lecture du courrier

Démission de Monsieur Laurent PORCHET qui démissionne du Conseil communal, comme il est d'usage. Monsieur PORCHET a été assermenté en séance de municipalité dès son élection afin qu'il puisse prendre ses fonctions directement.

Point 3. Préavis Municipal N° 05/2024 concernant le budget 2025

Monsieur Gilbert RAMUZ prend la parole pour la commission des finances pour la lecture du rapport.

La commission composée de Messieurs Jacques POGET, Daniel SCHWAGER, Jean-Paul REICHENBACH et de son rapporteur, s'est réunie le 18 novembre 2024 à la salle de la municipalité en présence de Mme Dominique PERROUD, boursière et de Monsieur Daniel RUCH, syndic, afin d'étudier le préavis cité ci-dessus. Elle s'est ensuite réunie le même jour afin d'établir son rapport.

La municipalité a présenté un budget détaillé et contenant de nombreux commentaires qui répondaient par avance à la plupart des questions que la commission aurait pu se poser.

Les seules remarques à formuler sont donc :

Le budget se solde par un excédent de charges de 96'154 CHF pour un total de charge 3'027'855 CHF, nous sommes donc en déficit alors que l'année précédente nous étions en léger bénéfice. Le rapporteur relève que le budget établi par la municipalité est prudent et qu'une bonne surprise est toujours possible.

Cette différence est essentiellement due à la contribution à la police et à la facture sociale qui se montait en 2024 à 344'913 CHF et elle est prévue pour un montant en 2025 de 632'094 CHF.

Au niveau de l'alimentation et du retour du fond de péréquation, il s'ensuit une amélioration du solde en faveur de la commune de 194'132 CHF.

Globalement cela signifie une augmentation des charges de 150'781 CHF soit la différence du résultat du budget entre 2024 et 2025.

Concernant la police, les charges augmentent de 26'000 CHF ce qui représente un 50% environ, ce chiffre est dû aux augmentations des interventions de la police.

En conclusion la commission des finances demande d'accepter le préavis **05/2024** présenté par la municipalité.

La parole est donnée aux membres du Conseil :

Madame Blanche SEEBERGER demande pourquoi le budget de l'électricité se base sur les prix de 2023 et si cela est une bonne idée, vu l'augmentation de son prix ces derniers temps.

Monsieur Daniel RUCH répond que l'électricité devrait baisser normalement dans le futur, il y a eu beaucoup d'eau cette année et les centrales électriques tournent à plein régime, il parle sous couvert des annonces qui ont été faites au Palais Fédéral.

On passe au vote et le préavis **05/2024** concernant le budget 2025 est accepté à l'unanimité sans abstentions.

Point 4. Préavis 06/2024 demande de crédit complémentaire de 80'000Fr pour la mise en conformité des sources.

La parole est donnée à la commission en la personne de M. Romain CRISINEL.

La commission s'est réunie le 18 novembre à la salle de la municipalité, en présence de M. Christophe BALISSAT et M. Laurent PORCHET, Mme Maryline AUTHIER, M. Jean CHENEVARD et le rapporteur.

Pendant les travaux, quelques difficultés imprévues, ont été rencontrées, comme la présence de mollasse spéciale (très dure) et d'un faux niveau qu'il a fallu égaliser de 10 cm sur une distance de 70 m. à l'aide d'un marteau-piqueur. Cela a nécessité la réalisation de travaux supplémentaires importants pour résoudre ces problèmes. La commune en a profité pour effectuer des opérations de nettoyage (désinfection des drains) et recapter une source. Ce crédit complémentaire de 80'000 CHF, qui s'ajoute aux 420'000 CHF déjà accordés, permettra de poursuivre les travaux de la chambre de la source du Château et de remplacer leurs couvercles.

La municipalité leur a proposé de financer ce dépassement par un fond de réserve de travaux futurs.

À la vue de ce qui précède la commission remercie les membres de la municipalité pour leur disponibilité et les explications apportées, et elle demande au conseil d'accepter le préavis **06/2024**.

La parole est ensuite donnée à M. Gilbert RAMUZ, rapporteur de la commission des finances. Il nous informe que la commission s'est réunie le 18 novembre 2024 en présence de Mme Dominique PERROUD, boursière, et de M. Daniel RUCH, syndic.

Il explique aux membres du Conseil que le financement de 80'000 CHF proviendrait de la dissolution du fonds de réserve pour des travaux futurs. Avec le nouveau système comptable MCH2, les fonds de réserve qui n'ont pas encore été attribués seront plus difficiles à utiliser. La commune souhaite donc les utiliser maintenant. La commission demande au conseil d'accepter le préavis tel que proposé.

Le président passe la parole au conseil pour les questions.

Madame Blanche SEEBERGER demande si le vieux matériel qui a été ôté lors des travaux peut être réutilisé.

Monsieur Daniel RUCH, syndic, excuse M. Benjamin BORLAT, retenu professionnellement, et répond qu'il s'agit de vieux béton en majorité et que tout est cassé, le couvert des anciennes chambres n'est plus aux normes sanitaires, rien ne peut plus être réutilisé.

Il explique également au conseil que la mollasse trouvée sur une source lors des travaux était extrêmement dure (plus dure que de la roche) et que le faux niveau, conséquence d'un travail effectué au burin lors de la 1^{ère} installation, a dû être raboté au marteau piqueur de 10 cm sur une distance de 70m, ce qui a entraîné un coût conséquent.

Lors des travaux au Bois Faucan certains « brins » de source ont pu être recaptés, ce qui a amené un peu plus de débit à nos sources (environ 20 à 30L. /min selon Monsieur Florian Ruch).

En raison des nouvelles mesures sanitaires concernant l'eau, il n'est plus possible de pomper l'eau nécessaire aux interventions des pompiers à partir des réservoirs, un risque que l'eau de la motopompe contamine la chambre de pompage est en cause. Nous allons donc poser une cuve de citerne de 3000l au-dessous du réservoir de la Moille aux Blanc, qui sera alimentée par la gravitation pour que les pompiers puissent utiliser ce système lors de leurs interventions.

Monsieur Daniel RUCH explique qu'il a pu obtenir la cuve avec un très bon rabais (40%) et des subventions sont également prévues. Il explique qu'ainsi la défense incendie sera aux normes pour les habitants de la Moille au Blanc, ce qui est important pour les habitants. Nos sources sont bonnes et le réservoir de la Moille au Blanc est tout à fait dans les prix actuels.

Le Préavis Municipal **06/ 2024** est mis en votation par le Président et il est accepté à l'unanimité sans abstentions.

Point 5. Préavis Municipal 07/2024 demande de crédit de 56'000Fr. pour le changement de fournisseur informatique et pour le remplacement du matériel informatique obsolète du bureau de la commune.

La parole est passée à Monsieur Gilbert RAMUZ pour la commission des finances et pour la lecture du rapport.

La commission composée de Messieurs Jacques POGET, Daniel SCHWAGER et Jean-Paul REICHENBACH, s'est réunie le 18 novembre 2024 en salle de municipalité pour rencontrer Madame Dominique PERROUD et de Monsieur Daniel RUCH, syndic, afin d'étudier le préavis cité ci-dessus, et de rédiger son rapport.

Ce crédit de 56'000Fr. sera financé par la caisse communale et sera amorti dès 2025. Dans ce montant 10'000Fr. sont prévu la licence, l'hébergement et la maintenance. La commission des finances demande d'adopter le préavis **07/2024**.

La parole est donnée ensuite à Madame Christel BORLAT pour la lecture du rapport de la commission ad hoc, composée de la rapporteuse de monsieur Henri JUNG et de Monsieur Raoul GENDROZ, et qui a été mandatée pour étudier le préavis susmentionné.

La commission s'est réunie le 18 novembre 2024 en salle de municipalité en présence de Monsieur Christophe BALISSAT, municipal, et de Madame Ariane BANDELIER, secrétaire.

Madame Christel BORLAT explique que dans le cadre du passage de programme au système comptable MCH2, et puisque la reprise du prestataire actuel devait se faire par une société basée en suisse allemande, la municipalité a demandé une offre comparative à l'entreprise Ofisa, qui est basée à Renens, et qui s'occupe déjà de 240 communes dans les 4 cantons Romands depuis plus de 30 ans.

Cette entreprise travaille avec des communes de notre région et Madame Dominique PERROUD, boursière utilise déjà ce programme dans celle de Ropraz avec une entière satisfaction.

Il est à relever que dans le crédit de 56'000 CHF une somme de 10'000 CHF est prévue pour la licence, l'hébergement et à la maintenance du site et que nous payons déjà un montant de 9'350 CHF annuellement.

La commission demande au conseil d'accepter le préavis municipal **07/2024**.

On passe au vote et le préavis est accepté à l'unanimité sans absentions.

Point 6. Communications diverses de la municipalité

Monsieur Christophe BALISSAT annonce qu'à la déchèterie, l'escalier est terminé et qu'il donne satisfaction. Une réparation du compacteur a été également effectuée, elle aurait dû être faite il y a longtemps, un bras du système de chargement était cassé, tout est en ordre actuellement.

Le refuge est loué régulièrement, avec une moyenne de 30 locations sur plusieurs jours. Il fonctionne avec un système de parrainage par des habitants du village, ce qui réduit les risques associés aux locataires extérieurs à la commune. Aucune déprédation n'est à signaler.

Concernant le dicastère des écoles, des fuites d'eau à Servion et Carrouge ont été rapidement stoppées. Cela a révélé la bonne construction du collège, contrairement aux suppositions initiales. L'entreprise mandatée pour les travaux d'assainissement a constaté que les sols étaient en bon état et que les planchers n'avaient pas stocké d'eau ce qui a évité des travaux conséquents. La repose d'une plinthe après les travaux a également provoqué une fuite en perçant un tuyau très mal placé qui était juste à la même hauteur que celle-ci, et à Carrouge une pièce en laiton dans le chauffage au sol a laissé suinter de l'eau pendant quelques minutes.

Concernant l'évolution démographique, elle sera encore gérable pour les primaires pour les 2 prochaines années malgré les prévisions précédentes. Les naissances fluctuent et, à voir les tendances actuelles, une baisse pourrait survenir dans deux ans. Prévoir le nombre de naissances est difficile, mais tout le monde fait de son mieux pour offrir des conditions d'enclassement raisonnables.

Au sujet de l'opposition au projet Eol Jorat Sud qui a été votée par le conseil au mois de juin, elle a été faite et il n'y a eu aucun retour à ce sujet, à part un accusé de réception.

La parole est donnée à Monsieur Gilbert RAMUZ voulant s'exprimer au sujet de la situation du collège, il demande si l'évolution démographique de la région provoque des discussions concernant la reconstruction d'un autre collège ?

Monsieur Christophe BALISSAT répond que toutes les discussions sont ouvertes.

Monsieur Gilbert RAMUZ rappelle aux conseillers présents que la commune de Corcelles-le-Jorat avait été la seule à voter unanimement contre la construction des 2 collèges un à Servion et un à Carrouge et qu'elle proposait, en son temps, une construction sur un lieu externe à Mézières ce qui aurait permis des extensions facilitées en cas de besoins futurs. Le projet avait été balayé à l'époque par la majorité en argumentant que, des extensions sur les lieux choisis ne seraient pas un problème.

Monsieur Christophe BALISSAT répond que des extensions sont encore possibles actuellement sur les sites.

Monsieur Laurent PORCHET annonce que le pressoir a bien fonctionné, (l'année précédente il était à l'arrêt) pour environ 7700 Litres. - La vente du vin est meilleure également que l'année précédente. Concernant les routes la mise à l'enquête est acceptée, les panneaux 30 km/h vont être installés.

Monsieur Benoit CHEVALLEY annonce qu'il y a fréquemment des changements dans les locataires des appartements de la commune mais que tout est loué actuellement.

Monsieur Daniel RUCH, apporte un complément d'information au sujet de la création d'un trottoir en direction de Peney-le-Jorat, une modification de sortie du village va être réalisée pour sécuriser le passage des nouveaux résidents du village entre leur parking qui se trouvera sur le côté anciennement chez Chaubert et leur domicile. La commune est en train de négocier avec le propriétaire (Monsieur PAQARAZI) pour la répartition des frais. Un gendarme couché va être créé pour freiner la vitesse des voitures et un passage pour piétons sera dessiné dessus.

La voyère du canton, Madame Céline BAUMGARTNER, a suggéré la création du même dispositif du côté de la ferme de Monsieur Jean-Paul REICHENBACH afin de sécuriser également l'autre entrée de village et ainsi freiner les camions qui entrent dans le village.

La Romande Energie a fait opposition à ce projet, des câbles passant sous la route, mais une discussion va être entamée avec elle.

Il annonce également que le 18 décembre 2024 un Noël à l'église ainsi qu'une verrée est prévue, un petit paquet pour les enfants sera distribué pour marquer ce moment convivial comme cela a été longtemps la tradition à Corcelles.

Les coupes de bois n'avancent pas tellement à cause du bois bostryché qu'il a fallu couper (700 à 800 M3). Ce parasite est malheureusement arrivé dans les bois de Corcelles, une grosse coupe a eu lieu derrière le village (propriétaire privé). Il annonce que le nouveau véhicule donne entière satisfaction.

Ensuite notre syndic se réjouit que les familles PORCHET aient retrouvé une place au sein de la municipalité. Il exprime ses remerciements à tous les collaborateurs de la commune et adresse ses meilleurs vœux pour les fêtes de Noël à chacun.

Monsieur Christophe BALISSAT reprend la parole en voulant préciser que le Noël de l'église ne sera pas une simple invitation, mais plutôt une demande de participation et d'engagement à travers des propositions de chants ou de pâtisseries, entre autres, aux habitants du village.

Monsieur Christian RAMUZ remercie également tout le monde, il annonce la visite de contrôle de la préfète qui est annoncé le 16 janvier 2025. Il constate que les jeunes du village votent, ce qui est une indication positive pour l'avenir de la commune et il s'en réjouit.

Point 7. Communication des délégués aux associations intercommunales

Monsieur David REYMONDIN informe le conseil que le CIEM va être dissout au 1^{er} janvier 2026, concernant l'épuration il n'y a rien de particulier.

Monsieur Christian RAMUZ complète l'information en disant que tout va être centralisé sur la commune de Lucens afin de pouvoir concentrer l'épuration et lutter contre les micros polluants qui sont un fléau actuellement.

Monsieur Florian RUCH annonce que l'assemblée de l'AIEJ s'est faite à Ropraz et qu'une visite du réseau du côté Forel-Essertes a été proposée aux participants.

Il y a eu un incident technique en Gilabert, à la suite d'une casse la cuve s'est vidée, ce qui a provoqué une baisse de pression d'eau dans le réseau. Du temps de Monsieur Jean-Jacques RUCH il était possible d'utiliser l'eau de la réserve incendie pour réalimenter les cuves mais actuellement cette manière de faire est interdite.

Il remercie les gens qui l'ont informé de l'incident et de la baisse de pression et il indique à l'assemblée qu'il faut environ 20 minutes pour arriver à remettre de la pression en cas de problème.

Point 8. Divers et propositions individuelles

Monsieur Daniel DUBOIS prend la parole et indique que le nouveau tracteur donne entière satisfaction après avoir été utilisé durant 4 semaines.

Madame SEEBERGER aimerait des compléments d'informations sur la manière dont va se faire le déneigement chez les particuliers à l'avenir.

Monsieur Daniel RUCH explique que son entreprise se chargera du déneigement des privés de la commune, tandis que la commune ne déneigera que les routes. En cas de besoin il faut téléphoner à l'entreprise de Monsieur Daniel RUCH qui assure que personne ne restera coincé par la neige et bloqué chez lui.

Monsieur Christian RAMUZ annonce encore que le Jorat a été l'invité d'honneur du comptoir de Payerne. Sous la direction de Monsieur Henri Jung, un stand incluant le zoo de Servion, les théâtres de Barnabé et du Jorat, le parc péri-urbain ainsi que notre vigneron a été organisé. Il remercie Monsieur Henri JUNG pour son engagement.

Le contre appel est fait et les membres du conseil sont invités par le Président du conseil à une verrée à l'auberge Ben Ouais, puis la séance est levée.

Au nom du bureau du Conseil

Le Président



La Secrétaire

